

L'ECHO DES DEUX-MONTAGNES

ORGANE DU PARTI LIBERAL DANS LE DISTRICT DE TERREBONNE

J. D. LEDUC ET G. E. LANGLOIS.

STE. SCHOLASTIQUE, 28 MAI 1891

RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES.

FEUILLETON.

ELLE L'AIMAIT

DEUXIÈME PARTIE LE ROI D'ALGER

Suite.

Ce qui l'étonnait le plus, Barberousse, et mettait pour lui le marquis au-dessus des créatures humaines, c'était le profond respect que Pierre apportait dans son amour. Il ne cachait pas son admiration pour la fille de Lucien, mais il l'estimait trop pour la lui avouer encore, et c'était comme protecteur et ami de la fiancée de Jacques qu'il passait chacune de ses journées au côté de celle-ci.

Dolsaigne frappa le saint missionnaire qui tomba en bénoissant le ciel. Le lâche avait tué le héros. Mais ce crime ne facilitait pas les recherches. Alors la dame d'Hyr eut une idée : une idée de femme, traîtresse et inflexible. —Cachons-nous tout. Dès que le marquis reviendra, il appellera Hélène et elle sortira de sa retraite.

Contre le parquet, il frottait sa tête pour user les cordes, et ses poignets aussi ; mais il était solidement attaché. Trois ou quatre heures se passèrent ainsi dans une lutte contre des cordes qui résistaient. Ses mouvements étaient si gênés, qu'il comprenait l'inanité de ses efforts : il lui faudrait une semaine pour user ses liens !

La Juive n'écouait même pas Hercule ou Barthélémy. Que lui importait l'avenir du frère d'Hélène ou les besoins d'un Dolceacqua ! Jacques vivait-il ? Que faisait-il ? Aimait-il toujours sa fiancée ? Telles étaient les seules questions qui l'occupaient. Et les réponses venaient d'elles-mêmes. Oui il vivait, oui, il aimait toujours Hélène, et il se trouvait à présent sur la rive Africaine demandant en vain sa blonde fiancée.

pendant le jour il avait pu organiser sa surveillance, et il voyait admirablement malgré l'obscurité relative d'une nuit à peine combattue par la leur trouble de la veilleuse, la porte d'entrée et la carafe de grès se balançant lentement. A une heure environ la dame d'Hyr entra.

Si le poison n'avait pas été bu, cette dague irait certainement jusqu'au cœur ! Mais elle hésita. Hercule, qui, sans se bien rendre compte de ce que voulait la Juive, avait saisi un poignard et allait se précipiter au secours de sa sœur, Hercule vit la dame remettre sa dague à sa ceinture.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE TROISIÈME PARTIE DEUX MARIAGES CHAPITRE PREMIER SUR LA GALÈRE D'HERCULE GRIMALDI

A notre époque de lâcheté morale, de vices timides et mesquins, d'inertie individuelle et de plat égoïsme, on ne peut se faire une idée de l'aspect présenté au commencement du seizième siècle, par la partie de l'Europe où est née la civilisation actuelle.

Les personnes qui, à l'heure présente, ont l'abomination parce que le pays a parfois une secousse nerveuse, et ne se croient plus en sûreté pour deux crimes restés impunis dans la quinzaine, seraient stupéfiés si on les reportait trois cent cinquante ans en arrière, au temps des tournois éblouissants, des assemblées de princes et de cardinaux vêtus de pourpre et d'or, des fêtes magnifiques et des apothéoses de l'art.

Elle revoyait tout cela : elle respirait même les parfums que les visiteurs faisaient brûler dans des vases de cuivre rouge, en palmodiant les prières arabes. Alors elle souriait tristement, jetant, par le sabord, un geste d'adieu à ce pays banni.

Elle ne savait ce que l'on ferait d'elle. On allait à Monaco. Là, le seigneur régnant, l'évêque Augustin, trouverait sans doute un couvent à l'abri de toutes les attaques. Peut-être aussi la garderait-on au palais. On ne sortait pas toujours aussi aisément que l'avaient fait Pierre et le baron, des cachots de Mourgues. Ils avaient profité de la mort de Lucien, de l'absence du prince, du moyen d'action de la dame d'Hyr. Aujourd'hui les plus habiles se heurteraient au sphinx de granit accroupi dans l'onde.

REVUE SAVOYE

Suite sur la quatrième page.

PARLEMENT FÉDÉRAL

Séance du jeudi 21 mai

La séance s'ouvre à 3 heures.

Lecture des pétitions.

M. Wood, de Brockville, dépose un bill pour modifier l'acte du cens électoral.

En réponse à M. Fauvel, sir Hector Langevin dit que les \$5,000 votés pour la construction d'une jetée à Bonaventure n'ont pas été dépensés parce que cette somme était insuffisante pour faire cet ouvrage.

En réponse à M. Hardwood sir Hector Langevin dit que le quai construit près du village de Vaudreuil par M. Brabant et pour la construction duquel le gouvernement a souscrit \$2,400 appartient à la municipalité, qui a payé la plus grande partie du coût.

En l'absence de M. Langelier et de sir John Macdonald, les questions relatives au pont de Québec et au million du chemin de fer du Nord ne sont pas posées.

Avant l'appel des ordres du jour, M. Béchard demande quand le gouvernement produira le rapport concernant les inondations de la rivière Richelieu.

Sir Hector Langevin répond que dans le moment tous les employés de son ministère sont occupés à préparer les documents demandés par le comité des privilèges et élections. Cet ouvrage sera terminé la semaine prochaine et le rapport demandé par M. Béchard sera produit.

M. FLINT, de Yarmouth, reprend le débat sur la motion de M. Jamieson. Il se déclare en faveur de la prohibition totale des liqueurs alcooliques.

M. MACKINTOSH dit que la chambre n'étant pas en possession d'informations positives ou de statistiques pour la guider dans la décision qu'elle devra prendre sur cette question importante, il propose comme amendement que, vu les complications que produirait dans la condition économique du pays la prohibition du commerce des liqueurs, il soit formé un comité composé de MM. Coatsworth, Curran, Davies, Ferguson (Leeds), Girouard, Gordon, Hazen, Jamieson, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Préfontaine, Ross (Lisgar), Scrivner, Taylor, Wallace et Wood, avec instruction d'étudier les effets qu'aurait la prohibition et de faire rapport.

M. ROOME appuie l'amendement de M. Maskintosh.

M. MACDOLALD (Huron), se prononce en faveur de la motion de M. Jamieson.

M. TAYLOR fait comme sous-amendement la proposition suivante : Que cette Chambre renouvelle l'opinion qu'elle a déjà exprimée pendant des sessions précédentes en faveur de la prohibition des boissons alcooliques, mais que dans une question de cette importance affectant des intérêts commerciaux depuis longtemps établis et devant avoir pour conséquence l'imposition d'une taxe équivalente à la diminution de millions de piastres dans le revenu des liqueurs, il est important que l'électorat puisse se prononcer au plus vite sur cette question.

M. MILLS dit que si M. Taylor avait demandé dans son amendement que cet appel au peuple se fasse immédiatement, il l'aurait appuyé avec le plus grand plaisir.

A six heures M. SPOULE propose que le débat soit ajourné.—Adopté.

SEANCE DU SOIR

A huit heures, la Chambre est appelée à voter sur la motion de M. Sproule, qui est rejetée par un vote de 74 contre 65.

M. SPROULE reprend alors la discussion et prononce un long discours en faveur de l'amendement de M. Taylor.

M. CHRISTIE (Argenteuil), prononce un discours en faveur de la prohibition des liqueurs.

M. DAVIES (Ile du Prince-Edouard) se déclare contre la motion de M. Jamieson. Il demande que la question de prohibition fasse le sujet d'un plébiscite distinct et séparé de toute autre question.

M. CURRAN dit que l'opinion publique n'est pas encore mûre pour la prohibition totale des boissons enivrantes. Il serait impossible dans l'état actuel de l'opinion publique de faire exécuter une loi de ce genre.

M. DEVLIN se déclare en faveur de l'amendement de M. Taylor pour déferer la question au peuple.

Séance de Vendredi

Ottawa, 22 mai 1891

Après lecture de plusieurs pétitions et dépôt de quelques bills privés, sir HECTOR dit qu'il propose avec plaisir que M. J. G. H. Bergeron, député de Beauharnois, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

L'honorable M. CHAPLEAU appuie la motion.

L'honorable M. LAURIER dit qu'il voit avec beaucoup de plaisir le choix de M. Bergeron, avec lequel il a toujours été en bon termes d'amitié personnelle, et quelques fois politiques, dans des circonstances très solennelles, comme dans l'affaire Riel.

M. DAVIES dit que le ministre des Travaux publics avait dû se mettre en position de produire, dès le jour suivant de la demande, tous les documents en sa possession, vu qu'il était averti depuis longtemps que cette enquête serait demandée.

Sir R. CARTWRIGHT demande si M. Perley a été suspendu de ses fonctions.

Sir HECTOR répond que non.

Sir JOHN MACDONALD dit que si l'on devait suspendre les employés publics à chaque accusation qui serait portée contre eux, il n'y aurait pas de gouvernement possible. Ce système ne sera jamais mis en pratique par son gouvernement.

M. MCNEIL défend la réputation de M. Perley et demande que l'opposition laisse voter le crédit dans les estimés. Elle pourra faire le procès de M. Perley devant le comité.

Le crédit est adopté et le président demande le vote du salaire du haut-commissaire.

Sir CARTWRIGHT s'oppose à l'adoption de ce crédit et critique la conduite de sir Charles Tupper.

Séance du soir

A la séance du soir, M. BERGERON prend place au fauteuil de la vice-présidence de la chambre.

M. LANDERKIN le félicite avec une pointe d'ironie sur sa nomination à ce poste honorable et important. M. Landerkin attaque ensuite la conduite de sir Charles Tupper pendant les dernières élections. Il dit qu'il ne convient pas de payer un salaire aussi considérable à un homme qui passe une partie de son temps sur les hustings en faveur du gouvernement.

Le Dr SPROULE dit que les services rendus par sir Charles Tupper en Angleterre valent deux fois et plus la somme que le pays lui paie.

M. PATTERSON demande si c'est à la demande et avec l'autorisation du gouvernement que sir Charles Tupper avait quitté son poste à Londres pour venir en Canada prendre part aux élections et porter la parole à Kingston, London, Toronto et ailleurs.

Sir JOHN MACDONALD répond que c'est à la demande que sir Charles Tupper est allé parler à Kingston, ou sa parole a eu l'excellent effet d'augmenter sa majorité de plus de 400 voix.

M. PATTERSON attaque sir Charles Tupper pour l'hostilité qu'il déploie en Angleterre envers la compagnie du Grand-Tronc.

M. MILLS propose que le crédit soit blâmé.

La motion est rejetée par dix-sept voix de majorité.

Après l'adoption de quelques autres crédits, le comité lève séance, et à onze heures la chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain.

AVIS DE MOTIONS

Sir DONALD SMITH demandera la semaine prochaine si le gouvernement se propose d'augmenter pendant la présente session le salaire des juges.

CE PRETENDU CONFLIT

Nous avons été très surpris, il y a quelques jours de lire dans le Star de Montréal l'article suivant :

« Les relations entre le gouvernement de Québec et les deux sections catholiques du conseil de l'Instruction publique sont passablement tendues, disait ce matin un membre du comité catholique. Le conseil des arts et manufactures a demandé à la section catholique réunie, la semaine dernière, de ratifier la nomination de M. Templé des écoles du soir, comme inspecteur-général des écoles avec un salaire de \$1,500. Cette demande a été repoussée, le comité considérant qu'il aurait dû être consulté pour une nomination de cette importance. On lui a aussi demandé d'accepter un nouveau système de dessin préparé par le même M. Templé, lequel demande à être repoussé comme la première. Mais il paraîtrait qu'en dépit de cela, ordre a été donné d'imprimer les nouveaux livres. La partie protestante a pris virtuellement la même position. »

« Il paraît que ce mouvement inattendu a causé un grand désappointement dans certains cercles ministériels, à Québec, et des amis de l'administration disent ouvertement que le conseil entrant dans la voie du patronage, sera remplacé à la prochaine session par un ministre de l'Éducation, dont on ne mentionne pas le nom, et que l'honorable M. G. Ouimet, le surintendant des écoles, sera mis à sa retraite et remplacé par M. Paul de Cazes, le beau-frère du premier ministre, qui sera assistant-ministre. »

L'Étendard a fait suivre la reproduction de ces lignes des commentaires suivants. On remarquera qu'il s'est efforcé de les rendre les plus désobligeants possibles pour le gouvernement :

« Comme on le voit par l'article qui précède, le gouvernement libéral-autocrate de Québec traite le Conseil de l'Instruction Publique avec un dédain, un mépris qui marque son degré de considération pour ce grand corps, et en présage l'abolition prochaine, à moins que ce gouvernement lui-même ne soit aboli avant d'avoir mis à exécution cet important article de son programme radical. »

N'en déplaise aux deux compères toriers, leurs assertions sont inexactes en tous points, comme nous allons d'ailleurs le démontrer par les réfutations que nous apporte l'Électeur de samedi dernier.

Les relations entre le gouvernement de Québec et les deux sections catholiques et protestantes du conseil de l'Instruction publique sont si peu tendues, contrairement aux fausses affirmations du Star, qu'il n'y a jamais eu entre eux l'ombre d'un dissentiment.

Voici deux articles de la loi sur l'enseignement du dessin, empruntés au code de l'Instruction publique publié par le surintendant Ouimet et qui remonte à 1876, c'est-à-dire au ministère de Boucherville si cher à L'Étendard.

Ces règlements sont soumis à l'approbation du comité catholique romain ou protestant du Conseil de l'Instruction publique, suivant le cas ; et, quand ils ont été approuvés, les surintendant doit les faire publier dans la Gazette officielle de Québec, et, dès lors, ils deviennent en vigueur.

Cette loi est bien simple, elle laisse au conseil des Arts et Manufactures le choix des livres et la méthode d'enseignement du dessin, et il doit faire des règlements à cet effet qui n'ont force de loi qu'après que les deux sections de l'Instruction publique leur ont donné leur approbation.

Aussitôt après la mise en vigueur de cette loi, le conseil des Arts et Manufactures adopta la méthode de dessin Smith. C'est cette méthode qui fut enseignée dans les écoles jusqu'à la publication de la « méthode nationale de dessin » de M. Templé, professeur à l'École Normale Jacques-Cartier. Cette dernière parut aux membres du conseil des Arts et Manufactures, plus parfaite que l'ancienne méthode Smith, et ils s'empressèrent de l'adopter après qu'elle eut reçu l'approbation du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

Nous avons sous les yeux la résolution qui a été passée à cet effet et c'est M. le surintendant Ouimet lui-même, qui la fit observer dans toutes les écoles.

Voilà donc les mensonges échafaudés par le Star qui s'écroulent d'eux-mêmes à la lumière des faits.

L'Électeur de qui nous les tenons, et qui défie toute contradiction sur leur exactitude ajoute :

« Comme on le voit, non seulement le gouvernement, contrairement à l'assertion fautive de l'Étendard, n'a pas traité le Conseil de l'Instruction publique avec dédain, mais pour montrer son respect pour lui, il s'est donné la peine de faire imprimer les livres nécessaires pour l'enseignement du dessin d'après une méthode recommandée par le comité catholique de ce conseil, et adoptée sur cette recommandation par le Conseil des arts et manufactures, les corps que la loi charge du choix des méthodes et des livres d'enseignement du dessin. »

Le gouvernement ne s'est donc pas montré autocrate, comme le fit faussement l'Étendard. Mais il y a quelque chose de plus qualitatif s'applique parfaitement : nous voulons parler du surintendant de l'Éducation. Au lieu de faire exécuter comme c'était son devoir, la décision du Conseil des arts et manufactures, il a commencé par l'ignorer, puis il a essayé de la contrecarrer.

Il a toléré, sinon encouragé, l'insurrection dans les écoles, sous le contrôle du comité protestant, du Dominion Free Hand Drawing System, méthode de dessin qui n'a jamais été adoptée par le Conseil des arts et manufactures, et dont il n'aurait jamais dû, par conséquent permettre l'usage. Puis, au moyen d'intrigues, que nous n'avons pas besoin de signaler, il a essayé de faire adopter cette méthode par les écoles protestantes, alors qu'il devait savoir que la loi exige l'uniformité de méthode dans toutes les écoles. Il espérait tuer ainsi la méthode Templé, et causer quelque ennui au gouvernement.

Puis, ne voulant pas perdre une chance de lui susciter des embarras, voici ce qu'il a fait : le gouvernement avait nommé M. Templé inspecteur de dessin pour toute la province, et avait prié M. Ouimet de prendre les mesures nécessaires pour lui faciliter l'accomplissement de ses fonctions.

Le surintendant a essayé de faire censurer cet acte du gouvernement par le comité catholique. Celui-ci a refusé sagement de se prêter à cette manœuvre et a déclaré qu'il n'avait rien à faire avec cette nomination. On nous dit que M. Ouimet, battu de ce côté, non seulement refuse sa coopération à M. Templé, mais veut lui faire refuser l'entrée des écoles.

Nous avons peine à croire à un pareil acte de folie. Ce serait bien le cas de répéter le mot des Romains : *quos Deus perdere onet, prius demerant*. Car si le gouvernement a pu laisser M. Ouimet exercer impunément son esprit de parti-sannerie politique, décider invariablement contre ses amis les petits conflits si nombreux qui s'élevaient constamment dans l'administration des écoles ; s'il a pu tolérer qu'il essayât constamment de lui susciter des difficultés au Conseil des Arts et Manufactures et au Conseil de l'Instruction publique, il ne peut permettre qu'il lui déclare ouvertement la guerre, et surtout que, pour le combattre, il aille jusqu'à manquer à l'accomplissement de ses devoirs et se mette carrément en opposition avec la loi. Aucun gouvernement ayant le moindre respect pour lui-même ne pouvait tolérer un pareil état de choses, et celui de M. Mercier, qui a toujours montré tant de fermeté et de décision, ne se laissera pas ainsi insulter et bafouer par un de ses officiers, quelque levé que soit sa position.

Entre Bébés.

Le petit roi Alphonse XIII reçoit, tous les dimanches, les enfants des hauts dignitaires de la cour d'Espagne et joue avec eux avec tout l'entrain et l'abandon de son âge.

Quand ce petit monde a fini de jouer et de danser, il se sépare, et, sans cérémonial, s'embrasse sur les deux joues.

L'autre dimanche, le petit roi, qui avait dansé avec une jolie petite fille de ses amis et s'était fort réjoui, voulut l'embrasser avant son départ.

La petite se défendit.

Le bébé royal ne dit rien ; mais dimanche dernier, comme sa danseuse de l'autre fois était revenue à de meilleurs sentiments et voulait embrasser son danseur, le petit roi se redressa et, gravement, il lui donna sa main à baiser.

Yo, el Rey.

La Nature

Revue des sciences illustrée, Gaston Tissandier, rédacteur en chef. (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris.) Les usages de ce journal sont : 1. — Ce numéro contient 10 gravures et le Bulletin météorologique de la semaine.

ARPEUTEURS.

J. H. LECLAIR

CH. FOUCAULT

due, pour le montant de l'amende demandée devant toute cour de juridiction, compétente, et le montant de l'amende et des frais appartiendra au poursuivant.

30. L'allocation d'excuse légitime et suffisante sera matière d'exception et la preuve en incombera au défendeur sur réception d'une copie dûment certifiée du jugement final, l'officier réviser rayera le nom sous peine de délit de l'électeur ainsi privé de son droit de vote conformément au dit jugement.

40. Il sera loisible à tout électeur inscrit sur la liste électorale de demander par écrit à l'officier-réviser de rayonner son nom de la liste électorale en force alors, pourvu que telle demande soit faite au moins trente jours avant une élection ; sur réception de cette demande, l'officier-réviser, sous peine de délit, rayera le nom de cet électeur de la liste électorale alors en force, et ne pourra plus en aucun temps, inscrire sur cette liste alors ainsi en force.

50. Toute procédure instituée sous l'empire du présent acte sera commencée dans le délai de six mois après l'infraction et non après.

60. La loi actuellement en force est déclarée amendée de façon à donner entier effet au présent acte.

70. Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction.

Nous ne croyons pas que ce projet auquel nous donnons en principe notre entière approbation, puisse obtenir force de loi à cette session. On nous informe que M. Amyot lui-même entretient plus que des doutes à cet effet et qu'il ne l'a proposé cette année que dans le but de provoquer une expression d'opinion de la part de nos représentants aux Communes.

En tous cas voilà une grave question d'étude et nous félicitons M. le colonel Amyot d'en avoir pris l'initiative en pleine chambre. Il nous fait plaisir de voir que cette question du vote obligatoire dont le NATIONAL a été le premier à parler, il y a un an, sera bientôt le sujet d'un débat d'où sortira une nouvelle législation électorale.

FAITS DIVES

Un souterrain de 60 kilomètres en Corse

On vient de découvrir, en Corse, une grotte des plus curieuses. Elle est située à deux kilomètres environ de la gare de Ponte-Leccia ; on y accède très difficilement : son ouverture est petite, mais dès qu'on l'a franchie, on se trouve dans une immense salle dont les parois atteignent jusqu'à vingt mètres de hauteur.

Deux professeurs de la Faculté des sciences de Christiana ont pénétré dans la grotte, et l'opinion émise par eux, pour expliquer l'existence de ce phénomène géologique, vient corroborer les dires rapportés plus haut. D'après eux, la formation de la grotte du Mugissement. Lorsque, par le mauvais temps, les vagues viennent s'y engouffrer, le bruit qu'elles produisent, amplifié par la sonorité des mystérieuses profondeurs de la caverne, acquiert une grande intensité et se répand au loin. Or, lorsque la mer fait naître la caverne, on entend, à l'entrée de la grotte de Ponte-Leccia, une espèce de grondement sourd, intermittent, qui fait songer au mouvement saccadé des vagues qui déferlent contre les rochers. Ce bruit, d'ailleurs, est bien connu des bergers de la contrée ; il est pour eux le signe précurseur des tempêtes.

MEDECINS.

GEORGES TANCREDE LAMARCHE

SIMEON LAMARCHE

CHARLES EUGENE McLAREN

JOSEPH BEAULNES

Dr. Stackhouse

HOTELS.

STE-SCHOLASTIQUE.

Hotel Poirier

HOTEL DU CANADA

C. P. R. HOTEL

Hotel du Peuple

AVOCATS.

PREVOST & MATHIEU

J. D. LEDUC, L. L. B.

J. A. N. MACKAY,

F. X. THIBAUT,

G. E. BAMPTON, B. C. L.

HECTOR CHAMPAGNE, L.L.B.

L. DE G. PREVOST, L.L.B.,

F. E. VILLENEUVE, L. L. B.

NOTAIRES.

G. N. FAUTEUX,

J. E. VALOIS,

JOSEPH GIROUARD,

P. A. LONGPRE,

MEDECINS.

GEORGES TANCREDE LAMARCHE

SIMEON LAMARCHE

CHARLES EUGENE McLAREN

JOSEPH BEAULNES,

Dr. Stackhouse

HOTELS.

STE-SCHOLASTIQUE.

Hotel Poirier

HOTEL DU CANADA

Banque Ville-Marie

Lachute

W. WEIR, Président. U. GARAND, Caissier

CAPITAL, \$500,000

Interêts payés sur dépôts.

Heures : 10 h. a. m. à 3 h. p. m.

Banque

R. G. MEIKLE

LACHUTE

Argent prêt sur bons billets conjoints et solidaire.

Heures de bureau : De 10 a. m. à 3 p. m.

LA

Banque du Peuple

St-Jerome

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 heure p. m. le samedi.

Interêt payé sur dépôts à terme.

Travaux de menuiserie.

MARCHANDS.

J. B. CLEMENT,

F. RAYMOND,

JOS. LANGLOIS

WILLIAM SAUVÉ,

MOISE LAFRAMBOISE

ANTHIME GRATTON

—Il est là, c'est Barthélemy Doria, le seigneur de Dolcequa. —Mon cousin! —Oui. Revenant au seul sujet qui lui tint au cœur: —J'ai échafaudé des projets qui se sont écroulés, j'ai accompli des crimes inutiles... je l'aimais, je l'aime encore! Je meurs en criant son nom: Jacques!... Car vous ne me pardonnerez pas!

—Oh! non! —Il aura mon dernier souffle, ma dernière pensée, mon suprême adieu! Hercule appela son valet.

—Dis au capitaine d'arme de venir ici, et puis serre cette criminelle dans la plus solide corde du bord.

Le capitaine d'arme se présenta, et pendant que deux hommes entouraient de cordes épaisses les bras et les jambes de la dame d'Hydr, Hercule dit à son second.

—Au point du jour vous prendrez du bois résineux, et nous irons sur la côte élever un bûcher. Là, nous ferons une terrible justice!

Mais la Juive: —Vous assouvirez votre haine jalouse, car un seul mot aurait raison de ces grandes résolutions, —un mot ou un regard.

—Rassurez-vous, je ne le dirai pas. L'époux que vous venez, c'est Jacques de Bardine.

Et elle murmura encore plusieurs fois, d'une voix douce comme un souffle de mai: —Jacques... Jacques...

Hercule sortit. Il se promena sur le pont, entre les bancs des rameurs qui dormaient, assis, les pieds enchaînés: lorsque la brise était propice on leur permettait deux heures de repos en plus.

Ses dents grinçaient de colère, il serrait, à la briser, la poignée de son stylet. Contre la porte des chambres de poupe, Barthélemy Doria était jeté, garrotté, immobilisé par une triple rangée de cordes et de chaînes. Dans l'obscurité, Grimaldi l'aperçut. Il le repoussa du pied.

—Ainsi, c'est toi qui as tué mon père! —Je vous jure!... je te jure!... mon cousin!

—Quoi? Je le sais bien... Comme si je ne te connaissais pas!... Oh! je n'ai plus un doute.

Il se pencha et crut qu'il allait enfoncer son arme dans la gorge du traître.

Mais il se contint. —Non, je veux que tu brûles sur le même bûcher que la Juive. Tu voulais l'épouser, vous serez unis dans la mort. Cela fera un beau mariage!

Le sentiment de la jalousie était encore plus fort en lui que sa haine envers le meurtrier du vieux Lucien.

Hercule reprit sa marche, de long en large.

La nuit était si profonde, qu'on ne distinguait rien à vingt pas. La mer, très houleuse, roulait de lourdes vagues. Pour tant le vent était favorable; après-demain demain peut-être, ils seraient à Monaco.

Seul! Il revenait ayant assouvi sa vengeance et arraché sa sœur aux mains du marquis, mais son espoir d'épouser la dame d'Hydr, ses rêves de gloire, de fortune, de triomphes... Fini! Fini sans leur leur qui vint le consoler, lui donner la force de vivre, d'espérer encore. Avec la Juive, mourraient tous ses souhaits. Il serait toujours le soldat de fortune attaché à des maîtres, l'officier payé marchand dans les sillons glorieux d'un capitaine.

Tandis qu'avec les richesses de la roche d'Hydr, uni à cette femme ambitieuse et admirablement belle qui gisait là, à dix pas, il eût pu conquérir un royaume, se tailler dans la terre d'Italie un principat apanage.

Et cela le mettait dans une telle rage, qu'il saisit une tige d'acier pendue à un mât et qu'il frappait furieusement les épaules courbées des gens de la chiourme. Eux ne poussaient pas un cri, pas une plainte.

Enfin le jour se montra. A travers les nuages énormes amoncelés à l'Orient, une clarté se glissa.

Le veilleur cria: —L'escadre de Monseigneur Dora!

—Il avait reconnu les galions que le grand amiral génois conduisait par la Méditerranée, et il fallait son œil de gabier et son habitude de la mer pour deviner l'escadre Franco-Génoise dans les points noirs se détachant à peine sur le ciel noir et l'eau sombre dont chaque flot cachait tour à tour les nefs entrevues.

Hercule fit réveiller tous ses hommes. Le gabier descendit sur son ordre.

—A-t-on le temps d'envoyer une barque sur les côtes? je ne veux pas qu'on voie ici les deux misérables dont ma justice... —Non capitaine.

La réponse du veilleur fut si nette, que le frère d'Hélène demanda:

—Ils nous entourent donc? —A peu près. Les quatorze ou vingt navires de la flotte vont vers Savone probablement, et leur marche nous met à leur merci. Dans une demi-heure, au plus, ils seront à deux cents brasses. Ils nous auront aperçus et voudront s'assurer de notre neutralité.

—Qu'on hisse le pavillon monégasque. Si l'amiral n'est pas avec sa flotte, nous passerons sans être inquiétés.

—Bien, Monseigneur. Le second s'approcha:

—Et les prisonniers? —Qu'on les tue!... non, qu'on les jette dans la cale... baïonnés... Attendez, il sera toujours temps.

André Doria commandait la flotte. Il vit le drapeau rouge aux armes des Grimaldi et ordonna qu'on le conduisit au galion d'Hercule. Il ignorait absolument l'histoire de l'enlèvement de la jeune fille, la présence de la dame d'Hydr et de Barthélemy à bord de la nef, pourtant, par sa flotte le vaisseau de Grimaldi et, au jour, lorsque la mer se calma un peu, le galion était à la merci de l'amiral.

Celui-ci voulait connaître le sort de la juive. Les éblouissements de la grotte d'Hydr illuminaient parfois son souvenir, passer à côté de cette fortune immense sans en recueillir autre chose que les railleries d'un marquis de Méreuil, c'était aussi sot qu'offensant.

Aussi lorsqu'il monta à bord, reçu par Hercule, l'amiral ne put s'empêcher de demander:

—Vous êtes seul, ici? —Avec ma sœur que j'ai arrachée aux mains des Barbaresques. —Ah!

Alors Doria s'informa des Grimaldi, expliqua sa mission actuelle. L'invasion du comté de Bourbon en Provence tournait fort mal pour l'empereur. Le régiment abandonnait le siège de Marseille, tandis que Charles-Quint essayait d'envoyer par mer une dernière armée que Doria s'était chargé de décimer avant qu'elle eût aperçu les côtes de France. Il remerciait le hasard qui lui permettait d'apprendre la fin d'une aventure dont il avait connu, avec un profond degré de début. Il eût même des termes émus pour célébrer le grand courage et la haute valeur de Lucien Grimaldi, un ennemi dont il était fier.

Hercule s'inclina: la conversation languit un moment. L'amiral essaya de savoir le sort de son cousin Barthélemy et de la dame d'Hydr, le jeune homme répondit vaguement: il ignorait la retraite de la Juive, et on n'avait plus revu le seigneur de Dolcequa depuis le crime auquel il avait été mêlé.

A cette époque, le mensonge, qui a toujours été un moyen d'action en Italie était devenu un art, et c'était une gloire de tromper habilement. L'amiral n'attachait aucune valeur à ces dénégations, mais il allait se résigner, lorsqu'un de ses officiers lui remit discrètement un bout de papier sur lequel il avait griffonné ces mots: —M. Dolcequa et la dame d'Hydr sont dans la cale de ce bateau.

Doria eut un léger sourire et continua la causerie sans paraître s'occuper de cette révélation.

Après avoir souhaité un bon voyage au fils de Lucien, avoir complimenté Hélène de l'heureux hasard qui l'enlevait aux mains retoutables et impies des Algériens pour lui permettre de goûter de nouveaux joies de la famille, il vint sur le pont du galion et regarda autour de lui.

Ses vaisseaux se tenaient à la portée d'arquebuse. Vingt rameurs choisis se penchaient sur son canot collé aux flancs de la nef; il pouvait parler.

—Ainsi, Monsieur, je pars en vous chargeant de mes hommages envers Monseigneur Augustin, dont j'apprécie fort le talent et les vertus.

—Monsieur l'amiral, il vous rend en admiration pous votre génie, le... —Seulement, je tiens à emmener avec moi, tout de suite, mon cousin Barthélemy Doria, seigneur de Dolcequa, et la châtelaine du rocher d'Hydr, que vous avez jetés en prison, ici même, sous nos pieds, pour je ne sais quelle raison.

Hercule devint livide.

—Si je connaissais le traître qui a pu vous dire... —Oh! Monsieur, la trahison est la plaie de nos armées. Il y a longtemps que j'ai renoncé à lui échapper, je me contente d'être assez fort pour ne pas la craindre.

Et il regardait ses vaisseaux rangés autour de lui.

Mais Grimaldi répliqua: —Je vous envie, Monseigneur. Quant à vous livrer mes prisonniers... non!

—Ah! Pourquoi? —Parce qu'un capitaine est maître à son bord, et vous ririez de grand cœur si quel'un allait chez vous, dans votre nef, se mettre entre votre justice et des criminels!

Doria eut un geste qui montra sa flotte arrêtée, attendant un ordre:

—Je vous jure, Monsieur, que je ne rirais pas du tout si quel'un venait s'occuper de mes affaires escorté comme je le suis.

—Vous lui obéiriez, Monseigneur? —Non, mais ma révolte ne m'avancerait pas à grand-chose.

Il souriait, son œil fin prenait une douce ironie: cet homme qui depuis trente ans détruisait des flottes, saccageait des villes, ne pouvait s'offenser de la résistance du frère d'Hélène. Ce fut même d'un ton presque compatissant qu'il demanda:

—Vous comprenez bien, Monsieur, que je ne peux abandonner ainsi un cousin qui porte mon nom et une adorable femme. Je me reprocherais toujours ce manque de courtoisie et d'amitié familiale. Veuillez me dire seulement qu'elle est leur faute. J'essaierai de réparer, dans la mesure de mes ressources, le préjudice que vous cause ma juste réclamation.

(A suivre)

CHS. DESMARTEAU
Comptable, Liquidateur de Faillite et Commissaire
1598—RUE NOTRE-DAME—1598
Bloc Ferrier
MONTREAL

CRAZY WORK 60 splendides morceaux de soie et satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carrés. 25 centins en timbres ou argent. Lemarie's Silk Mill, Little Ferry, New Jersey, U. S.

Hotel Riendeau
58 et 60 PLACE JACQUES-CARTIER
MONTREAL

Cet hôtel de première classe, qui était autrefois au No. 64 rue St-Gabriel, vient d'être transporté au No. 60 Place Jacques-Cartier.

Prix très modérés, cuisine française.
J. RIENDEAU,
Propriétaire

PLANTATIONS S.-JAMES
D. S.-JAMES, LIEU DE LA MARTINIQUE
Les Plantations S.-James occupent la première situation de l'île. Situées sur des terres d'une fertilité prodigieuse, elles produisent des cannes à sucre, du café, du cacao, du tabac, du riz, du coton, du sucre, du miel, du lait, du beurre, du poisson, etc. Elles sont entourées de toutes les commodités de la vie, et sont à portée de main de tous les ports de la Martinique. Elles sont à vendre, à louer, ou à prendre à bail. S'adresser à M. S.-James, à la Martinique.

VOITURES
d'Été et d'Hiver
Simon Cyr
Voiturier de Ste-Scholastique

M. CYR a toujours en mains toutes sortes de Voitures d'Été et d'Hiver, tant simples que doubles.—Son assortiment est considérable et des plus choisis. M. Cyr a aussi un atelier de forge où il peut exécuter toutes sortes d'ouvrages. Il a des hommes d'expérience à son emploi.—Toutes commandes qui lui seront faites seront exécutées avec soin, sans délai et à prix réduits. M. Cyr a la réputation d'être le meilleur ouvrier du district.

Tel. Bell, 129 Tel. Federal, 181
Chs. Langlois et Cie
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES DE
PROVISIONS
Patates au char, Beurre, Œufs, Fromage, Lard, Saindoux.
191 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL
Entrepôts, 161 rue Sanguinet.

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY FOR
PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing how to obtain Patents, Caveats, Trademarks, Copyrights, sent free. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

A VENDRE
Immense avantage pour un homme d'affaires, spécialement pour un

MANUFACTURIER de VOITURES.

M. AUGUSTIN alias PITRE LAVIGNE
Offre en vente sa magnifique place située à la Côte St-Louis, (Mirabel, P. O.) Elle a cinq perches de largeur et huit perches et demie de hauteur.

UNE TRÈS BONNE MAISON
DESSUS CONSTRUITE
La magnifique boutique de voitures de M. Lavigne ayant été détruite par le feu l'hiver dernier, elle peut être reconstruite à bon marché. L'emplacement est près d'un moulin à scie et voisin d'un magasin général, hôtel et boutique de forges.

M. LAVIGNE
FAISAIT DES AFFAIRES POUR
\$4,000 par année
M. LAVIGNE
Ne voulant plus manufacturer de voitures, s'occupe encore, cependant, d'en

VENDRE ou ECHANGER
POUR DES
CHEVAUX ET AUTRES ANIMAUX
Il en a un bon lot en mains

Il vendra aussi toutes espèces de
MACHINES
D'AGRICULTURE
ET AUTRES.

Allez le voir et vous serez satisfaits!
J. E. DESLAURIERS
Chapelier et Manchonnier
2050 RUE NOTRE-DAME

Spécialité: Chapeau de Soie et Pull Over, Chapeaux de Paille pour les enfants de toute sorte. Pelletterie réparée et garcie en soin contre les mites.

A VENDRE
En bloc ou séparément, trois magnifiques fermes, situées dans la paroisse de St-Canut, Nos. du cadastre 54, 55 et 56, de la contenance d'environ 300 arpents, dont 200 arpents en bon état de culture et la balance non défrichée. Il y a une belle sucrerie d'environ 1000 grades.

Bonne maison en pierre, granges, écuries, remises à bois et autres dépendances dessus construite.

A proximité du chemin de fer de Ste-Scholastique, à environ 4 milles de distance.

Bonne chance pour celui qui désire s'établir.

Pour conditions s'adresser à
JAMES MURPHY,
Propriétaire,
Saint-Canut, Comté des Deux-Montagnes.

Avis aux Entrepreneurs
Pont à construire sur la Belle-Rivière qui traverse la rue St-Simon, village Ste-Scholastique.

Les travaux seront vendus au rabais, le premier de juin prochain, à 11 hrs. a. m., sur le lieu des travaux. Les plans et devis peuvent être vus et examinés au bureau du soussigné.

O. DROUIN
SECRÉTAIRE-TRÈS.

"LE MONDE AVANCE"
Et d'un pas accéléré. Ça vous prend tout votre temps pour le suivre. Les anciens temps passent mal leur temps.—La stupidité met du temps à mourir.
LA POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY a complètement tué le vieux seau en bois, si doux à chanter avec sa couverture de mousse mais à sentir! Une abomination.
EN ALLES
GRAND MERCI
Plus d'odeurs insupportables.
Plus de cercles à resserrer. Plus de seaux ni de baquets.
Plus de misères pour celles qui font les chambres. Cette poterie est toujours douce comme un premier baiser d'amour, mais à condition que l'amour soit toujours doux. Elle ne sentirait pas une mite pendant 20 ans—elle ne retrécirait ou n'agrandirait pas toute une vie de temps. Indestructible, impénétrable aux liquides.
Avant la POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY les vieux seaux en plusieurs morceaux, de mauvais odeur, à légère encercure, coulant toujours et très lourds ont voyagé en tous sens mais sont dépassés une limite d'où ils ne reviendront jamais plus.
LA CIE E. B. EDDY, Hull, Quebec.
25-Jan

Cette poterie est faite de bois et pulpe et fabriquée en vases de toutes sortes.
TOUS EN UN MORCEAU
Plus de cercles à resserrer. Plus de seaux ni de baquets.
Plus de misères pour celles qui font les chambres. Cette poterie est toujours douce comme un premier baiser d'amour, mais à condition que l'amour soit toujours doux. Elle ne sentirait pas une mite pendant 20 ans—elle ne retrécirait ou n'agrandirait pas toute une vie de temps. Indestructible, impénétrable aux liquides.
Avant la POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY les vieux seaux en plusieurs morceaux, de mauvais odeur, à légère encercure, coulant toujours et très lourds ont voyagé en tous sens mais sont dépassés une limite d'où ils ne reviendront jamais plus.
LA CIE E. B. EDDY, Hull, Quebec.
25-Jan

Le plus grand Magasin de Meubles
De la Puissance

Qui sont les meilleures et celles qui donnent le plus de satisfaction.
Ecrivez-nous pour les conditions.
FORTIER & CIE,
1514 rue Ste-Catherine, Montréal.
Téléphone Bell 6301.

RENAUD, KING & PATTERSON
652 Rue Craig, Montreal
N.B.—Coupez cette annonce et apportez avec vous afin de vous assurer de l'escompte

AVIS AUX ACHETEURS
Nous vous invitons à venir visiter notre nouveau magasin, où vous trouverez un grand assortiment de draps à pardessus, serges, tweeds français et anglais. Aussi un grand choix de hardes faites que nous vendons à 40 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Notre assortiment de merceries est des plus complets et possède ce qu'il y a de plus nouveau en ville.

Venez nous faire une visite et vous sauvez 40 pour cent sur les prix ordinaires.

DUPUIS, LANOIX & CIE.
2048 NOTRE-DAME
Près du Carré Chabouillez Ancienne place I. A. Beauvais

Le Monde Illustré
Un an, \$3. - Six mois, \$1.50
Berthoume et Cie
40 PLACE JACQUES-CARTIER
Montreal

THOS. F. G. FOISY'S PIANO & ORGAN FACTORIES

ESSAYEZ UN PIANO CANADIEN AVANT D'ACHETER AILLEURS.
THOS. F. G. FOISY, seul fabricant Canadien au Canada de Pianos droits, carrés et à queue.

Je sollicite le commerce de gros et détail. Agents demandés dans tout le Canada. Grand sacrifices aux Communautés Religieuses. Mes pianos sont garantis pour cinq ans ou je les remplacerai par un autre si ce n'est pas tel que représenté. Je suis aussi seul propriétaire des machines Wanzer et White pour la province. Ecrivez de suite pour l'agence. Réparations importantes de pianos à ma fabrique, moitié prix, et exécuté promptement. Toute communications devront être adressées à

THOS. F. G. FOISY,
Bureau Principal: 429, 431, 433 et 435 RUE ST-LAURENT, MONTREAL. 1700 TELEPHONE.